

2024/323

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



SEANCE DU 17 JUN 2024

L'an deux mille vingt quatre et le dix-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Laurent LOPEZ, 1^{er} Adjoint,.

Date de la convocation : 10 juin 2024	Présents : Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Martial MIR, Bernard PAGES, Michel PLAZA, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING Absents excusés ayant donné procuration : Nicolas BARTHE absent excusé procuration Stéphanie GOMEZ, Thierry SEGARRA absent excusé procuration LOPEZ, Franck DE LA LLAVE absent excusé procuration Eric GARAVINI, Isabelle OSTERSTOCK absent excusé procuration Audrey CALVET Absents excusé : Florian GUZDEK : Absents : Jean-Charles FESQUET, Fabien BATLLE Secrétaire de séance : Martial MIR
Nombre de conseillers :	
En exercice : 27	
Présents : 20	
Votants : 24	

MODIFICATION DE DEUX EMPLOIS AU TABLEAU DES EFFECTIFS AVEC UNE VARIATION DE LA QUOTITE SUPERIEURE A 10%

Laurent LOPEZ explique qu'il s'agit de modifier deux emplois d'ATSEM à 28/35^{ème} pour les porter à 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2024.

- Le premier emploi est complété par de la garderie et animation maternelle – extra-scolaire à hauteur de 7/35^{ème}
- Le second emploi est complété par une assistance administrative au service des Ressources Humaines à hauteur de 7/35^{ème}

Laurent LOPEZ propose au Conseil municipal, l'approbation de cette modification.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la modification de deux emplois d'ATSEM à 28/35^{ème} telle que présentée ci-dessus.

DIT que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence,

2024/324

NB

PRECISE que les crédits nécessaires, sont prévus au budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification
à compter du 21.06.2024.

Fait à Toulouges, le 18 juin 2024
Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 24.06.2024